

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°250 • MAI-JUIN 2005

ISSN : 0399.6522

temps présent

Après le **29 mai** p. 2, 3

Les enjeux du schéma régional des formations p. 4



données sur

La **nouvelle 3^{ème}** p. 5

personnels

I.u.f.m. :

bilan de l'année p. 6

Avancement des certifiés :

des déséquilibres persistants p. 7

infos

Métier, catégories p. 8

ENCART

Formation Continue
PAF 2005-2006

Abonnements théâtre

Résultats académiques :
élections à la CAN

édito

La démocratie est-elle en danger dans ce pays ?

Le traitement du mouvement lycéen a de quoi susciter un certain nombre d'interrogations.

Les jugements très lourds qui ont été prononcés font écho à l'attitude de la police qui a renoué avec des pratiques que l'on espérait révolues (liberté laissée aux casseurs, traitement humiliant des élèves interpellés, répression brutale sous l'autorité des ministres de l'Education Fillon et de l'Intérieur... Villepin), tandis que le Recteur choisit la dérision en évoquant, lors d'une réunion paritaire « quelques dizaines de lycéens qui s'amuse à se déplacer avec du matériel de camping » !

A cela s'ajoute le rôle de certains chefs d'établissement et les prises de position de leur syndicat majoritaire membre de l'UNSA, le SNPDEN. Certes, ce dernier répond à des soucis de boutique, puisqu'il réagit à la décision de la FSU d'accepter en son sein un syndicat de chefs d'établissement. Le SNPDEN, après avoir tenté de négocier secrètement avec le gouvernement sur les statuts des personnels, a fait le choix de la rupture avec la grande majorité des personnels en demandant l'application des décrets de la loi Fillon. Mais en ne dénonçant pas les actes policiers et en condamnant des lycéens, en prenant nommément à partie le SNES, certains chefs d'établissement courent le risque de brouiller l'image de l'Education nationale auprès des élèves.

On ne peut vaticiner sur la citoyenneté et appeler la police, déformer la réalité, faire pression sur les élèves dès qu'une opinion contraire se manifeste.

Cette crispation s'inscrit dans les réformes visant à renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement dans le cadre de l'autonomie des établissements. L'expérience devrait pourtant montrer que le but est de faire porter au chef d'établissement la responsabilité des problèmes dus au manque de moyens. Le S3 espère qu'au retour des vacances, chacun saura retrouver le sens de la mesure pour répondre aux vrais problèmes et ne plus se tromper d'adversaires.

Les vacances doivent être mises à profit par le nouveau gouvernement pour **répondre aux deux défis lancés par le vote au référendum** : revenir sur ses décisions les plus contestées, et la loi Fillon en est une, et reprendre les négociations sur l'Europe en mettant l'accent sur les éléments qui ont fondé le « non » : plus de social, moins de libéralisme, et plus de ... démocratie.

Michel Devred

Bonnes vacances à tous.

Après le 29 MAI

PAR MICHEL DEVRED

Pour la section académique de Lille, le succès éclatant du NON au référendum est une satisfaction. Les délégués mandatés par leurs sections d'établissements à notre congrès de mars, se sont prononcés pour un appel clair ; nous nous sommes donc engagés sur la base de nos mandats syndicaux dans le débat, à l'interne et à l'externe, pour faire avancer nos idées .

Les remontées de nos sections d'établissement, les courriers et messages de nombreux syndiqués, leur participation aux débats locaux témoignent de l'intérêt porté à cette consultation démocratique et à la question européenne et de l'accord très largement majoritaire de nos adhérents avec la position de leur syndicat. Nous n'avons reçu qu'un courrier de protestation d'un syndiqué estimant que le SNES n'était pas dans une démarche syndicale. Le temps est maintenant à l'analyse de ce vote complexe mais réfléchi et à l'action pour peser sur les perspectives ainsi ouvertes.

Un vote complexe car il répond à des motivations différentes : le vote NON n'a manifestement pas été lié seulement à l'analyse du traité. Au-delà du repli identitaire, qui a été minoritaire, il résulte clairement d'une analyse globale de la situation. Comment pouvait-il en être autrement quand on mesure l'extraordinaire engagement dans le débat des citoyens qui ont su s'approprier le texte et la discussion publique dont les privaient les médias arc-boutés sur le seul oui ?

Ce vote a répondu à une quadruple préoccupation.

D'abord le refus d'une politique libérale : si les traités, depuis l'origine, s'étaient inscrits dans une telle logique, le passage à une Constitution entérinait ces orientations sans laisser aux peuples et à leurs représentants nationaux la possibilité de les redéfinir. Cette condamnation d'une Europe libérale n'est pas sans lien avec les actions menées depuis des années dans le cadre des combats altermondialistes auxquels la FSU participe depuis le début.

Le deuxième souhait a été de faire le lien entre politique nationale et politique européenne. L'argument consistant à dire qu'il aurait fallu dis-

cerner les deux problèmes est un brin hypocrite. Les choix nationaux se sont bien inscrits dans des choix européens, partagés par l'ensemble des dirigeants. L'Europe n'a pas été le centre des décisions françaises, mais celles-ci se sont inscrites dans un cadre européen qu'elles ont largement forgé. Les exemples en sont multiples : les critères budgétaires, par exemple, fixés par le pacte de stabilité, se sont bien inscrits dans les choix opérés par le gouvernement de diminuer les prélèvements obligatoires, mettant ainsi en péril les services publics ; dans le domaine de l'éducation, qui relève en théorie uniquement des politiques nationales, mais dont les orientations, comme en témoignent les conclusions du traité de Lisbonne, sont communes. L'annonce quasi simultanée de réformes dans de nombreux pays européens dont la France, ne relève pas du hasard.

Le troisième point a été la crainte de perdre les acquis sociaux individuels et collectifs. Pour le SNES, la défense des services publics a été une raison essentielle de son engagement, une



préoccupation partagée par une grande majorité. Enfin, il s'agit d'un vote citoyen. L'ampleur de la mobilisation, l'absence d'ambiguïté du résultat montrent que **les citoyens ont eu le souci de peser sur les évolutions futures de l'Europe** en sanctionnant les orientations passées où le règne de l'économie libérale se conjugue avec un déficit démocratique et social. Ce message là, malheureusement, n'est pas entendu par les médias, qui continuent à ressasser les mêmes absurdités sur un vote de repli frileux d'analphabètes soit ruraux soit socialement défavorisés. A quand le décalque de la France qui vote non et de celle qui boit ou qui a recours aux anti-dépresseurs ?

Ce n'est pas le signe d'un vote de repli nationaliste, mais celui du refus de voir se diluer les acquis sociaux qui, pour l'instant, restent fixés dans un cadre national. Faut-il encore rappeler que la FSU avait exprimé dès sa parution son désaccord avec une charte sociale qui n'est en rien un progrès pour les peuples européens ?

Les réactions aux votes négatifs se sont faites à 2 niveaux.

Dans le cadre européen, si le processus de consultation des Etats se poursuit, il est désormais évident que le projet sera modifié. La partie III, la plus contestée, subsiste pour l'essentiel, puisqu'elle reprend les anciens traités et s'applique dans le cadre du Traité de Nice, mais avec une double nuance : les

Proximité syndicale et vote au référendum

(résultats du sondage de l'institut CSA réalisé auprès de 5216 électeurs français le 29 mai 2005 à la sortie des bureaux de vote)

Que venez-vous de voter au référendum ... ?	Oui ¹	Non ¹	Blanc ou nul ²
Ensemble des votants	45	55	2
Proximité syndicale*			
Est proche d'un syndicat	40	60	2
- CGT	26	74	2
- CFDT	54	46	2
- Force Ouvrière (FO)	36	64	2
- CFTC	63	37	1
- SUD	35	65	2
- CGC	65	35	0
- FSU	30	70	0
- Confédération Paysanne	29	71	2
- FNSEA ou CNJA (*)	63	37	0
- MEDEF / CGPME	78	22	2
- Un autre syndicat	34	66	1
N'est proche d'aucun syndicat	52	48	3

* Sont considérés comme « proches d'un syndicat » les Français indiquant un syndicat à la question suivante : « Quel est, parmi ces syndicats, celui pour lequel vous avez le plus de sympathie ? ».

1 - (en % des exprimés) 2 - (en % des votants)

éléments modifiés seront revus, et la clarté du rejet de cet ensemble pèsera sur les futurs traités.

Au plan intérieur, le changement de gouvernement s'est inscrit dans une volonté de recentrage de l'action gouvernementale, avec comme seule priorité l'emploi.

On peut être inquiet de constater que les orientations restent les mêmes : déréglementation, démantèlement des acquis sociaux, précarisation accrue. Les organisations syndicales qui ne s'inscrivent pas dans une politique d'accompagnement des évolutions ont immédiatement réagi contre une politique qui sonne comme une nouvelle inflexion libérale. Dans les autres domaines, le gouvernement tente de désamorcer les conflits engendrés par l'action de son prédécesseur. C'est le cas de l'Education Nationale (voir encadré)

Quelles peuvent être alors les perspectives de l'action syndicale dans le nouveau contexte européen ?

- La poursuite du travail d'analyse et d'explication pour obtenir que le chef de l'Etat et le gouvernement prennent réellement en compte le résultat du vote pour exiger une renégociation du traité et obtenir un nouveau texte conforme aux aspirations populaires progressistes qui se sont exprimées. En clair, il nous faut peser pour faire inscrire dans les textes les éléments qui ouvriront la voie à l'Europe que nous voulons.
- La transformation par le haut de l'Europe

sociale. Il ne s'agit pas seulement de garantir les acquis sociaux, mais d'afficher clairement l'ambition d'une Europe sociale qui fixe des objectifs d'amélioration pour l'ensemble des peuples, et non des planchers permettant aux politiques libérales de s'épanouir.

- La définition de nouvelles orientations pour la politique européenne : réaffirmer la nécessité de la dépense publique pour des services publics efficaces avec des missions élargies, définir de nouveaux critères d'évaluation de la politique européenne, qui prennent en compte l'emploi, le niveau de vie, la protection sociale, les minima sociaux.
- Le respect des peuples dans les processus d'élaboration de la construction européenne, l'affirmation de la laïcité, l'amélioration des droits des peuples, individuels (droit des femmes par exemple) ou collectifs (droit à la paix).
- Dans le domaine éducatif, réaffirmation de l'indépendance des Etats.

C'est sur la base de ces mandats que le SNES doit poursuivre son action. Le SNES a ainsi appelé aux mobilisations du 16 juin, pendant la tenue du Conseil européen, mais sans être signataire de l'appel de collectifs qui n'entraient pas dans le cadre des mandats syndicaux.

La section académique estime que ces actions doivent s'inscrire dans une perspective européenne. Il ne faut pas oublier les prises de position de la CES

favorable au OUI sans consultation, ni l'attitude des autres organisations syndicales européennes qui ont pris les mêmes positions. Il est de notre responsabilité de rappeler à la CES que l'élaboration d'un puissant mouvement syndical européen ne pourra se faire sans respect des valeurs démocratiques. Mais il nous faut aussi expliquer à nos partenaires syndicaux européens nos analyses et nos propositions. La section académique les diffusera auprès des syndicats avec lesquels elle a noué des liens anciens.

Comme nous l'avons toujours dit, il y a un après 29 mai ! Le vote au référendum était une étape indispensable mais pas une fin. C'est aussi à nous de poursuivre pour que ce vote ne soit ni perdu, ni détourné.

Le gouvernement Villepin : moins de fonctionnaires en 2006

Le ministre délégué au Budget Jean-François Copé a confirmé la baisse des effectifs de fonctionnaires en 2006, prévue dans le projet de budget du gouvernement, sans toutefois préciser le nombre.

"Ayant vu la totalité de la situation budgétaire, mon sentiment est qu'il y en (des fonctionnaires) aura moins que l'année dernière. Mais je ne peux pas vous donner de chiffre aujourd'hui", a déclaré M. Copé sur Europe 1. "Je ne peux pas rentrer trop dans le détail à ce stade, cela n'est pas encore arbitré", a-t-il précisé. "L'objectif, c'est qu'il y ait des fonctionnaires là où il y en a besoin pour accomplir le meilleur service public". "Donc il y a des domaines où l'on a besoin de plus, d'autres où on a besoin de moins", a-t-il ajouté. « La défense et la sécurité sont des domaines où la France a besoin de davantage de fonctionnaires », a-t-il relevé, à titre d'exemple.

Dans sa lettre de cadrage envoyée début février aux ministères, le Premier ministre de l'époque avait indiqué que le niveau de recrutement en 2006 pour les services de l'Etat devait être "compris entre 55.000 et 60.000 agents, ce qui suppose (...) une réelle maîtrise des recrutements par rapport à ceux envisagés en 2005".

En vertu de ces recommandations, entre 16.000 et 21.000 postes d'agents de l'Etat seraient amenés à disparaître en 2006, année au cours de laquelle 76.000 départs en retraite sont prévus dans la seule Fonction publique de l'Etat. En 2005, le nombre de fonctionnaires non remplacés atteint 7.188, après avoir été en augmentation constante depuis le budget 2003.

Où est la « nouvelle impulsion gouvernementale » annoncée ?

A nous de donner l'élan nécessaire !

Dans l'Education Nationale

Le nouveau ministre a suspendu l'examen des décrets, sans pour autant renoncer à la loi Fillon. Le SNES a été le premier à se lancer dans l'action, contre l'avis des autres forces syndicales (le 7 décembre, l'UNSA, la CFDT, le SNALC, FO, SUD n'ont pas appelé à la grève, la dénonçant même parfois !). Contrairement à d'autres, nous n'avons jamais renoncé à nos mandats, aussi considérons-nous ce geste ministériel comme une première victoire et nous ne pouvons que nous sentir encouragés à poursuivre jusqu'à l'abrogation de la loi Fillon et l'ouverture de négociations urgentes sur l'ensemble des dossiers en suspens dans l'Education nationale.

Par exemple, les conditions de la rentrée 2005 : la suppression massive d'emplois se fera sentir douloureusement en septembre sans l'adoption d'un collectif budgétaire. L'ampleur des ponctions est telle qu'elle se traduit par une nouvelle dégradation des conditions d'accueil des élèves (classes surchargées - suppression d'options) et des conditions de travail des enseignants (heures supplémentaires - services partagés).

Rien n'a avancé non plus sur les dossiers Fonction Publique : qu'il s'agisse des salaires, des recrutements avec la volonté de diminuer une nouvelle fois de plusieurs milliers le nombre de fonctionnaires, pour l'essentiel dans l'éducation, si ce n'est la volonté gouvernementale de casser nos statuts. La FSU a immédiatement rappelé sa volonté d'obtenir un collectif budgétaire pour assurer la rentrée 2005. Nous n'avons aucune raison d'accorder a priori le moindre crédit au nouveau gouvernement, mais nous attendons des gestes significatifs.

Le SNES s'est inscrit dans la poursuite des actions unitaires avec les autres syndicats, les parents et les élèves notamment les 22 et 26 mai à Lille. Il leur propose :

- la poursuite de la campagne du refus des heures supplémentaires,
- une manifestation dès la rentrée si des moyens n'ont pas été débouqués,
- une mobilisation dès la rentrée sur le budget 2006, avec des actions de grèves, manifestations académiques et nationales dans le mois d'octobre et lors de la présentation du budget.

Les enjeux du schéma régional des formations

PAR GEORGES BOUCHART, CATHERINE PIÉCUCH, FRÉDÉRIQUE ROLET ET GILLES SURPLIE



Dans le cadre de la séance plénière du 26 mai, deux tables rondes Région/CESR ont été organisées au Nouveau Siècle à Lille pour traiter des politiques régionales relatives à la formation initiale et continue et à la formation professionnelle (depuis la loi d'août 2004). Les organisations syndicales représentatives avaient été conviées : Frédérique Rolet a participé à la table ronde « Orientation » pour la FSU. Un document de 40 pages intitulé « Premiers éléments pour un état des lieux » a été remis aux participants.

Dans un premier temps, Philippe Kemel, vice-président de l'exécutif régional en charge des lycées a présenté la méthode de travail retenue pour l'élaboration du **nouveau schéma prévisionnel des formations** après avoir reconnu un retard certain dans cette mise en œuvre, retard que nous dénonçons depuis de nombreux mois.

Son intervention liminaire s'est appuyée sur la volonté d'affirmer, pour les jeunes, l'égalité des chances et de faire progresser les divers indicateurs de réussite aux diplômes ou qualifications vers les moyennes nationales. Il a insisté sur la nécessité d'intégrer la formation tout au long de la vie, les enjeux culturels et de développement durable dans les orientations retenues et de contribuer à une lisibilité plus grande de l'orientation des jeunes.

Selon lui, il n'y a pas une politique de formation mais des politiques à mettre en œuvre ; l'offre de formation actuelle est de qualité avec l'implication des communautés éducatives.

Les services régionaux vont préparer –d'ici la fin juillet– un document par filière d'activités en liaison avec le rectorat. Ce **document** de 60 pages sera **disponible début septembre**. Il permettra d'avoir une représentation commune pour une classe d'âge quant à l'orientation en formation initiale, continue et l'apprentissage. Enfin, il a appelé à optimiser la synergie entre métiers et territoires.

A propos de l'orientation, il a invité à cerner les difficultés et pour cela un sondage sera réalisé auprès de l'ensemble des élèves.

Dans le document de travail préparatoire, **15 à 20 questions seront repérées** à partir desquelles s'articuleront **appel à contribution, synthèse, fiches action**, constituant autant d'axes de politiques mises en œuvre par la Région, l'Etat et le Rectorat. Des propositions pourront être faites : à titre d'exemple ont été mis en exergue le rajeunissement du corps professoral et la proposition de création de crèche dans les établissements...

Sur la formation tout au long de la vie (seconde table ronde), Marie-Noëlle Liennemann, en charge de la formation professionnelle, est intervenue pour présenter les enjeux. Selon ses pro-

pos, l'objectif principal est que chacun puisse gagner un niveau de qualification, mais on connaît mal la déclinaison de la F.P. par branche et par territoire. Elle a rejeté le concept « d'ascenseur social », évoqué par Philippe Kemel au profit de celui de « promotion sociale ».

La méthode retenue évoque **deux thèmes à traiter accompagnés de questions**, des informations étant mises en ligne sur le site informatique de la Région. Par ailleurs, des réunions auront lieu **dans les « territoires »** en utilisant les structures de la formation permanente ; des réunions plus larges sont prévues autour de **tables rondes**, avec vraisemblablement comme thème de réflexion « **la mobilité** » et « **la validation des acquis de l'expérience** ».

Le terme du dispositif d'ensemble paraît être la fin de l'année civile 2005. C'est donc très court. Les S1 de lycées doivent engager, dès la rentrée de septembre, dans le cadre de leur bassin, **une réflexion sur l'avenir des formations offertes ou celles qu'il conviendrait d'offrir**. Il faut aussi

faire des propositions en matière de travaux dans les établissements existants ou à créer. Le silence fut « assourdissant » sur ce point. Considère-t-on que le réseau est satisfaisant voire surdimensionné par rapport à la population scolaire ? Il ne fut fait état, dans les propos de Philippe Kemel que des dépenses pédagogiques (200 millions d'euros annuels en rythme de croisière). Quant à « l'alternance », « véritable hymne qui monte » selon le Président Percheron, comment va-t-on l'insérer dans l'ensemble et jusqu'où ?

Il reste enfin à considérer les prescriptions européennes dans une région qui se veut ouverte à ses voisins, qui s'inscrit dans l'espace eurorégional, qui recherche des coopérations au-delà de l'Eurorégion en particulier à l'Est comme on peut le lire dans l'avis du CESR préparatoire au schéma régional d'aménagement et de développement du territoire.

Toutes ces questions, déterminantes pour le service public d'éducation et donc nos métiers sont en débat. Il faut s'en saisir, un prochain bulletin académique y reviendra plus largement, ainsi qu'un stage de formation syndicale au premier trimestre.

La nouvelle 3^{ème}

PAR MAGALI LAUMENERCH

La nouvelle Troisième se met en oeuvre à la rentrée (circulaire de rentrée BO n°18 du 5 mai 2005). Désormais il n'y a plus qu'une classe de Troisième avec la LV2 obligatoire pour tous les élèves (sauf ceux en grande difficulté qui choisissent le module de découverte professionnelle de six heures mis en place dans des LP).

Un seul brevet remplace les trois précédents ; dans le contrôle continu, ne seront plus retenus que les résultats de l'année de troisième.

Dans notre académie, l'**option facultative de découverte professionnelle de trois heures** (DP3 : BO 17 mars 2005) est mise en place dans deux collèges au moins par bassin (tableau 1).

Elle vise à proposer une approche du monde professionnel, l'objectif déclaré étant de permettre aux élèves d'« opérer des choix plus éclairés dans la construction de leur parcours de formation ».

L'option doit être prise en charge par une équipe pédagogique pluridisciplinaire à laquelle peuvent se

joindre d'autres membres de l'équipe éducative. Elle doit selon nous constituer une ouverture culturelle sur le monde du travail et l'ensemble des métiers existants (pas seulement ceux préparés par la voie professionnelle). Elle ne saurait se réduire à une éducation à l'orientation, mais au contraire amener les élèves à voir le travail « vivant » dans sa complexité, dans les ressources individuelles et collectives qu'il mobilise, dans ses évolutions, à aborder des notions élémentaires de droit du travail, de sécurité au travail.

Rien ne justifie que les élèves concernés par l'option de trois heures soient regroupés dans une même classe.

Le **module de découverte professionnelle de 6 heures** (DP6 : BO 17 mars 2005) est implanté dans des LP de l'académie (tableau 2). Il est proposé à des élèves volontaires « prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation ».

Cette mesure transitoire réservée, à notre demande, à un public restreint d'élèves repérés en voie de décrochage scolaire fera l'objet d'une évaluation au terme de deux années de fonctionnement.

Elle a vocation à se substituer à toutes les classes plus ou moins dérogatoires actuelles (Troisième d'insertion, technologique, préparatoire à la voie professionnelle...).

Option facultative "Découverte professionnelle 3 Heures"

Etablissements Nord

CLG	ANATOLE FRANCE	ANZIN
CLG	JEAN ROSTAND	ARMENTIERES
CLG	FELIX DEL MARLE	AULNOYE AYMERIES
CLG	PAUL ELUARD	BEUVRAGES
CLG	JEAN MACE	BRUAY SUR L'ESCAUT
CLG	JULES FERRY	CAMBRAI
CLG	VAN DER MEERSCH	CAPPELLE LA GRANDE
CLG	ROBERT LE FRISON	CASSEL
CLG	JEAN MONNET	CAUDRY
CLG	JOSQUIN DES PRES	CONDE SUR L'ESCAUT
CLG	PAUL ELUARD	CYSOING
CLG	BAYARD	DENAIN
CLG	JULES FERRY	DOUAI
CLG	GAYANT	DOUAI
CLG	JEAN ZAY	DUNKERQUE
CLG	FELICIE JOLY	ESCAUDAIN
CLG	HENRI DUREZ	ESTAIRES
CLG	JEAN ZAY	FACHES THUMESNIL
CLG	JEAN MERMOZ	FACHES THUMESNIL
CLG	LEO LAGRANGE	FOURMIES
CLG	JULES VERNE	GRANDE SYNTHE
CLG	DU MOULIN	GRANDE SYNTHE
CLG	ROBERT SCHUMAN	HALLUIN
CLG	JULES FERRY	HAUBOURDIN
CLG	ST EXUPERY	HAUTMONT
CLG	DES FLANDRES	HAZEBROUCK
CLG	ALBERT CAMUS	HEM
CLG	EUGENE THOMAS	JEUMONT
CLG	ALPHONSE DAUDET	LEERS
CLG	THEODORE MONOD	LESQUIN
CLG	MADAME DE STAEL	LILLE
CLG	JEAN MACE	LILLE
CLG	HENRI MATISSE	LILLE
CLG	JEAN JAURES	LILLE
CLG	ROUGES BARRES	MARCQ EN BAROEUL
CLG	YVES KERNANEC	MARCQ EN BAROEUL
CLG	GUILLAUME BUDE	MAUBEUGE
CLG	JULES VERNE	MAUBEUGE
CLG	RABELAIS	MONS EN BAROEUL
CLG	FERNIG	MORTAGNE DU NORD
CLG	SAINTE EXUPERY	ONNAING
CLG	HENRI MATISSE	OSTRICOURT
CLG	JACQUES MONOD	PERENCHIES
CLG	E. SCHAFFNER	ROOST WARENDIN
CLG	J. B. LEBAS	ROUBAIX
CLG	ANNE FRANK	ROUBAIX
CLG	VAN DER MEERSCH	ROUBAIX
CLG	JEAN ROSTAND	SAINS DU NORD

CLG	MOULIN BLANC	ST AMAND LES EAUX
CLG	SAINTE EXUPERY	SOLESMES
CLG	LOUIS PASTEUR	SOMAIN
CLG	VICTOR HUGO	SOMAIN
CLG	ST EXUPERY	STENVOORDE
CLG	J. J. ROUSSEAU	THIANT
CLG	MENDES FRANCE	TOURCOING
CLG	DE L'EUROPE	TOURCOING
CLG	EMILE ZOLA	WATTRELOS
CLG	ROMAIN ROLLAND	WAZIERS

Etablissements Pas de Calais

CLG	JEAN JAURES	AIRE SUR LA LYS
CLG	DIDEROT	ARRAS
CLG	JEAN MONNET	AUBIGNY EN ARTOIS
CLG	SEVIGNE	AUCHEL
CLG	GEORGE SAND	BETHUNE
CLG	ANGELLIER	BOULOGNE SUR MER
CLG	PAUL LANGEVIN	BOULOGNE SUR MER
CLG	PIERRE DAUNOU	BOULOGNE SUR MER
CLG	JULES VERNE	BULLY LES MINES
CLG	LUCIEN VADEZ	CALAIS
CLG	VAUDAN	CALAIS
CLG	LES DENTELIERS	CALAIS
CLG	LEONARD DE VINCI	CARVIN
CLG	A. DELEGORGUE	COURCELLES LES LENS
CLG	JEAN JAURES	ETAPLES
CLG	EMILE ZOLA	FOUQUIERES LES LENS
CLG	PIERRE CUALLACCI	FREVET
CLG	JACQUES BREL	FRUGES
CLG	DES 7 VALLEES	HESDIN
CLG	MAURICE PIQUET	ISBRGUES
CLG	JEAN JAURES	LENS
CLG	P. ET M. CURIE	LIEVIN
CLG	RIAUMONT	LIEVIN
CLG	RENE CASSIN	LILLERS
CLG	BORIS VIAN	MARCK
CLG	EMILE ZOLA	MARLES LES MINES
CLG	YOURI GAGARINE	MONTIGNY EN GOHELLE
CLG	ANATOLE FRANCE	NOEUX LE SMINES
CLG	BERNARD CHOCHOY	NORRENT FONTES
CLG	PAUL VERLAINE	SAINTE NICOLAS
CLG	DE LA MORINIE	SAINTE OMER
CLG	ROGER SALENGRO	ST POL SUR TERNOISE
CLG	BRACKE	
	DESROUSSEAUX	VENDIN LE VIEIL
CLG	PABLO NERUDA	VITRY EN ARTOIS
CLG	PILATRE DE ROZIER	WIMILLE
CLG	LEON BLUM	WINGLES

Module "Découverte professionnelle 6 Heures"

		Nb division
LP LOUIS BLERIOT	CAMBRAI	1
LP J. B. CARPEAUX	CRESPIN	1
LP FRANCOIS RABELAIS	DOUAI	1
LP ANTOINE DE ST EXUPERY	HALLUIN	1
LP PLACIDE COURTOY	HAUTMONT	1
LP DES MONTS DE FLANDRES	HAZEBROUCK	1
LP LOUIS ARMAND	JEUMONT	1
LP LOUIS LEOPOLD BOILLY	LA BASSEE	2
LP JEAN MONNET	LILLE	1
LP MAURICE DUHAMEL	LOOS	2
LP FRANCOIS MANSART	MARLY	1
LP LOUIS LOUCHEUR	ROUBAIX	2
LP LES HAUTS DE FLANDRE	SECLIN	1
LP DU HAINAUT	VALENCIENNES	1
LP GEORGES BUSTIN	VIEUX CONDE	1
LP PAUL LANGEVIN	WAZIERS	1
LP DE L'YSER	WORMHOUT	2
LP JACQUES LE CARON	ARRAS	1
LP ANDRE MALRAUX	BETHUNE	1
LP P. MENDES FRANCE	BRUAY LA B.	1
LP JULES VERNE	ETAPLES	1
LP FRANCOIS HENNEBIQUE	LIEVIN	1
LP FLORA TRISTAN	LILLERS	1
LP DES DEUX CAPS	MARQUISE	1
LP P. MENDES FRANCE	ST POL SUR T.ER	1

I.u.f.m. : bilan de l'année

PAR KARINE BOULONNE ET CLOTILDE DOZIER

Tous les ans, les élus S.n.e.s. des « usagers » dressent un bilan de l'année de stage, à partir des questionnaires retournés par les syndiqués et des contacts pris lors des permanences dans les centres, et rencontrent la direction de l'I.u.f.m. pour avancer propositions et critiques constructives.

Un constat récurrent : la méconnaissance du métier, des statuts.

Les syndicats semblent être la seule source d'informations dans ce domaine, alors que les interrogations sont nombreuses et que les conséquences d'un mauvais choix se feront sentir très rapidement. De nombreux PLC2 avouent ainsi qu'ils ne savaient pas en début d'année ne pas être assurés de rester dans l'académie de Lille, ou même qu'ils devaient participer au mouvement interacadémique ! Des néo-titulaires contestent leur note administrative, très inférieure à la moyenne, tout simplement parce que le chef d'établissement de l'année de stage a généreusement attribué une note administrative de 31 (fourchette entre 30 et 35). Après tout, « ils sont jeunes, ils ont tout le temps » ... Le résultat, c'est un passage assuré à l'ancienneté et un a priori qui risque d'être négatif dans le nouvel établissement.

Nous avons demandé une information à destination des PLC1 et une meilleure utilisation du site de l'I.u.f.m., car l'année 2005 - 2006 risque d'être l'année des mauvaises surprises. Qui se soucie, au moment de passer les concours, d'officialiser sa situation familiale ? C'est pourtant celle au 1^{er} septembre 2005 qui servira à établir les barèmes des mutations 2006 !

Le S.n.e.s. organisera des réunions d'information sur le métier à l'occasion de journées banalisées fin novembre.

Autre problème : les déplacements

Nombreux (380 kms en moyenne par semaine), en particulier le premier mois, pendant lequel un PLC2 ne va pas moins de 8 fois dans un centre I.u.f.m., ce qui entraîne des coûts très importants, alors que l'avance sur salaire n'a lieu que fin septembre. La

situation est dramatique pour les célibataires, sans parents pour les aider ou les stagiaires arrivant d'autres académies qui doivent faire face à des frais pas forcément prévus (quand on vit à Créteil et qu'on souhaite y rester, on est très surpris d'apprendre mi-août sa nomination dans l'académie de Lille pour une année de stage ! Rappelons que le S.n.e.s. demande une continuité d'affectation entre l'année de concours et le stage). A la rentrée, cette situation va s'aggraver : dans une académie où l'on supprime 895 postes, où l'on est obligé de créer près de 400 postes en ZR pour accueillir des collègues sans poste fixe, où le rectorat va-t-il trouver des établissements susceptibles d'accueillir des stagiaires ? Là où les collègues auront massivement refusé les heures supplémentaires, mais surtout dans des zones peu attractives, éloignées des centres de formation. Il serait tellement plus simple de ne pas utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement et de les affecter sur le service de leur tuteur, partiellement déchargé pour assurer cette tâche. Tellement plus simple, mais aussi plus coûteux ... L'éducation a finalement un prix.

La formation dispensée à l'I.u.f.m.

La formation générale professionnelle, qui regroupe des stagiaires de différentes disciplines, est la plus critiquée : si les jeunes collègues apprécient de se retrouver pour échanger leurs expériences, c'est cependant l'impression de redondance, parfois de flou, qui domine, d'autant que certains attendaient de cette formation des « recettes » de gestion de classe. Les modules optionnels sont choisis en fonction des dates et des lieux, et pas toujours des contenus (sic !) ; certains ferment faute de candidats, il faut alors en choisir d'autres parmi ce qui reste ... L'an prochain, l'éventail devrait être réduit pour éviter cette situation.

Si la formation à l'I.u.f.m. paraît nécessaire à nos jeunes collègues, la formation disciplinaire satisfaisante et les objectifs ambitieux, ils sont cependant critiques : éparpillement, échange d'expériences sans apport de solutions, stagiaires considérés com-

me étudiants à l'I.u.f.m. et professeurs dans leurs classes, épée de Damoclès de la validation pesant sur eux toute l'année.

La validation

Malgré les efforts faits par l'I.u.f.m. avec la distribution de textes de cadrage (peut-être trop tôt dans l'année?), c'est toujours le stress au moment de réaliser le 4 pages de synthèse ou le mémoire : que faut-il y faire figurer ? Critiquer la formation fait-il courir le risque de ne pas être validé ? Nous avons rappelé notre opposition à la prise en compte du 4 pages dans l'évaluation de l'année de stage (travail supplémentaire ressentit comme un exercice destiné à défendre l'I.u.f.m.). Le mémoire professionnel apprécié dans un premier temps, devient un fardeau supplémentaire au cours d'une année très chargée. Son poids dans l'évaluation est donc critiqué, l'exercice de réflexion devient un moyen de pression réel : un mémoire jugé insuffisant en Histoire-Géographie a conduit un stagiaire, par ailleurs bien noté, à être inspecté par un Inspecteur Général.

Faut-il supprimer l'I.u.f.m. ?

La loi Fillon prévoit l'intégration des I.u.f.m. aux Universités. Le S.n.e.s. défend une formation universitaire de haut niveau pour les enseignants et personnels d'éducation (qui devraient être, pour nous, recrutés au master, à condition, bien sûr, d'accompagner cette élévation du niveau de qualification de recrutements massifs, d'une reconnaissance salariale)

Pour autant, cette intégration risque d'être une simple dilution de la formation dans le contexte de gestion de la pénurie que nous connaissons depuis des années et en aucun cas une réponse aux critiques qui sont faites sur la formation initiale. Le risque est qu'elle revienne à laisser aux seules mains des universitaires la formation des personnels du second degré, écartant au passage le droit de regard, de défense, d'intervention des élus de ces personnels.

Rentrée 2005 : appel aux syndiqués et aux SI

Cette année encore, les stagiaires feront leur rentrée le 1er septembre dans leur établissement de stage et n'iront à l'I.u.f.m. que le lendemain. Il est indispensable de les accueillir, de les mettre en relation avec la section académique du S.n.e.s. qui pourra les informer (l'éclatement de la formation sur 7 centres et tous les jours de la semaine complique notre tâche), de les faire participer à la vie de l'établissement (pourquoi pas en leur proposant plus souvent d'être candidat au conseil d'administration ?).

Le S.n.e.s. syndique plus de 35 % des PLC2, nous pouvons faire mieux avec votre aide !

Avancement des certifiés : des déséquilibres persistants

PAR CHRISTIAN CHAMPIRE

La CAPA du 25 avril nous a permis de faire une étude sur les promotions des certifiés. Cette gestion a été déconcentrée au début des années 90, sous prétexte qu'il serait plus facile d'assurer l'égalité de traitement au niveau d'une académie plutôt qu'au niveau national et que la gestion serait accélérée, ce qui permettrait aux collègues de bénéficier plus rapidement de leur avancement d'échelon.

En 1995, le ministère décidait que toutes les disciplines seraient traitées ensemble et qu'il fallait en conséquence « harmoniser » les notes. En 2000, une étude était réalisée par l'inspection générale qui constatait les mêmes déséquilibres que ceux que nous avons repérés : retard des femmes, retard des enseignants en collège par rapport à ceux en lycée, retard des disciplines littéraires, nombre d'inspections insuffisant. Les IPR réalisaient en conséquence une seconde harmonisation où les notes pédagogiques pouvaient varier de 0 à 3 points. Cette 2^{ème} harmonisation était le point de départ d'un suivi particulier de la notation pédagogique qui fait que les notes ne sont pas mises à l'issue de l'inspection, puisque les IPR attendent la fin de l'année scolaire pour « harmoniser » entre collègues d'une même discipline et entre disciplines.

Les résultats de notre étude (les différents tableaux sont sur le site internet du S3) montrent que, pour l'avancement au grand choix, le plus fort déséquilibre est entre les collègues (27,3% de promotions) et les lycées (33,9% de promotions), mais il demeure un déséquilibre entre les femmes (29,2%) et les hommes (31,3%).

Les différences entre les disciplines sont spectaculaires. Tous échelons confondus et alors que l'objectif est de 30%, les collègues de STI sont promus au grand choix à 43,2%, ceux de SES à 42,6% et ceux de philosophie à 40,4%, tandis que ceux de STL ne le sont qu'à 23,1%, ceux de documentation à 24,4%, ceux de lettres à 24,8% et ceux de technologie à 25%!

Au choix, la situation est un peu différente. Il y a égalité homme-femme, par contre l'inégalité collègue-lycée demeure au profit des lycées (74,1% de promus contre 69,7%). De surcroît, les inégalités entre disciplines sont à peine transformées. Parmi les disciplines « favorisées », on relève sciences physiques à 81,3%, STI à 77,1%, histoire-géo à 76,4% et SES à 75,9%. A l'opposé, on trouve philosophie à 61,9%, documentation à 62,5%, allemand à 63,5% et éducation musicale à 63,6%, la moyenne attendue étant de 71,4%. Tous les IPR n'ont pas compris de la même manière les possibilités qu'offraient l'harmonisation et le placement des collègues dans la grille. Certains ont compris l'intérêt de suivre attentivement la carrière des collègues et de les inspecter « utilement », à savoir lorsqu'ils vont être promouvables au grand choix.

Notre étude a porté aussi sur **la répartition des notes pédagogiques en fonction de la grille cible.**

Comme l'inspection pédagogique refuse de communiquer l'ensemble des notes pédagogiques, notre étude ne porte que sur les collègues promouvables cette année. Nous avons alerté l'inspection pédagogique régionale en 2001, pour lui signaler que la répartition des notes était telle que la zone B (avancement au choix) concentrait tant de notes qu'elles n'étaient plus discriminantes et que cette zone voyait à la fois des passages au grand choix comme des passages à l'ancienneté.

Le constat est renouvelé cette année. La part des notes dans la zone A (avancement au grand choix) est insuffisante pour tous les échelons. On le constate, dès le passage au 5^{ème} échelon (9,5% pour 30% attendus); ensuite la situation s'améliore jusqu'au passage au 8^{ème} échelon (16,4%) se dégrade de nouveau sur les derniers échelons (8,2% pour les collègues promouvables au grand choix au 11^{ème} échelon). Les notes au-delà de la grille de référence restent vraiment exceptionnelles et assurent à ces quelques collègues un avancement au grand choix pour toute leur carrière.

Pour les notes dans la zone C (avancement à l'ancienneté), la situation est différente. Leur nombre est inférieur au résultat attendu pour les passages au 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} échelons (de 11,5 à 14,2% pour 20% attendus), mais ensuite leur proportion augmente de façon très sensible pour atteindre 30% pour les collègues promouvables au 11^{ème} échelon au grand choix. Surtout qu'il faut y ajouter les notes inférieures à la grille. Si ces dernières sont

exceptionnelles jusqu'au passage au 8^{ème} échelon, elles se développent ensuite pour atteindre 6,8% des collègues promouvables au choix au 11^{ème} échelon. Ainsi, des collègues sont promus au choix aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons avec des notes prévues dans la grille pour un avancement à l'ancienneté.

En conclusion, les notes pédagogiques des certifiés ne correspondent pas à la grille cible attendue. **Les**

bonnes notes sont trop rares, et les très bonnes notes ne sont délivrées qu'avec parcimonie. Les

notes moyennes étant la règle, avec ces notes, des collègues avancent au grand choix et d'autres avancent à l'ancienneté. Les notes basses sont de plus en plus nombreuses au fil des échelons : le manque d'inspection en est souvent la cause et le point accordé pour 5 années sans inspection est bien insuffisant pour rattraper le retard. Enfin les notes très basses deviennent une réalité pour nombre de collègues, en particulier pour ceux qui ont été reclassés (intégration par liste d'aptitude) et qui ne sont jamais inspectés.

Avec des notes aussi basses, quelle image les IPR renvoient-ils aux collègues de l'académie? Sommes-nous de si mauvais profs que les notes prévues par le ministère nous sont inaccessibles? Est-il normal que les notes inférieures à la grille soient si nombreuses sans que les IPR ne s'en expliquent? L'absence d'inspection peut-elle rester « valorisée » d'un seul point tous les 5 ans? Autant de questions que nous aimerions poser à l'inspection lorsqu'elle organisera un groupe de travail sur la notation et l'avancement.

PROMOTIONS D'ECHELON DES CERTIFIES AU GRAND CHOIX (30% des effectifs promouvables) 2004-2005

ECHELON	BAREME DU DERNIER PROMU	ANCIENNETE DE CORPS	ANCIENNETE GENERALE DE SERVICES	DATE DE NAISSANCE
4 ^{ème} /5 ^{ème}	76,00	6 ans 1 jour	5 ans	20/04/1974
5 ^{ème} /6 ^{ème}	79,00	7 ans 1 jour	7 ans	17/03/1971
6 ^{ème} /7 ^{ème}	81,50	11 ans 1 jour	11 ans	17/11/1970
7 ^{ème} /8 ^{ème}	83,50	12 ans 1 jour	12 ans	31/03/1970
8 ^{ème} /9 ^{ème}	85,40	15 ans 1 jour	15 ans	15/08/1968
9 ^{ème} /10 ^{ème}	87,70	19 ans 1 jours	19 ans	29/09/1963
10 ^{ème} /11 ^{ème}	89,90	20 ans 1 jours	21 ans	03/10/1956

PROMOTIONS D'ECHELON DES CERTIFIES AU CHOIX (5/7 des effectifs promouvables) 2004-2005

ECHELON	BAREME DU DERNIER PROMU	ANCIENNETE DE CORPS	ANCIENNETE GENERALE DE SERVICES	DATE DE NAISSANCE
5 ^{ème} /6 ^{ème}	75,50	8 ans 1jour	8 ans	24/04/1974
6 ^{ème} /7 ^{ème}	78,50	9 ans 1 jour	9 ans	23/01/1966
7 ^{ème} /8 ^{ème}	80,00	7 ans 1 jour	8 ans	17/01/1959
8 ^{ème} /9 ^{ème}	81,60	9 ans 1 jour	26 ans 9 mois 23 jours	14/11/1957
9 ^{ème} /10 ^{ème}	83,80		34 ans 3 mois 7 jours	12/10/1952
10 ^{ème} /11 ^{ème}	85,80	22 ans 1 jours	22 ans	13/06/1947

CERTIFIÉS

CAPA des congés de formation, postes en réadaptation et requêtes en révision de note administrative (7 juin 2005)

Les premières demandes de postes en réadaptation augmentent encore cette année, signe des difficultés des collègues, une partie d'entre eux étant dans leurs premières années d'exercice, mais la plupart en fin de carrière. Le rectorat a annoncé les volontés ministérielles de remettre à plat le dispositif pour l'utiliser réellement en réadaptation et non en réemploi, c'est pourquoi la situation de deux collègues proches de la retraite a été examinée précisément à la demande de la secrétaire générale. Les collègues ayant accompli les 3 années de poste en réadaptation n'ont pas été repris dans le document et aucune information les concernant ne nous a été donnée malgré notre demande.

Pour les congés de formation, les demandes des collègues de moins de 10 ans sont en légère baisse (404 au lieu de 427), à l'inverse de celles des collègues de plus de 10 ans (265 au lieu de 256), soit un total de 669 demandeurs, dont plus de 80% pour préparer l'agrégation. 63 collègues obtiennent un congé formation mais cinq demandes ne suffisent plus : si 28 collègues avec 5 demandes l'ont obtenu, 43 collègues dans la même situation ne l'ont pas eu ! Les propositions du rectorat de rééquilibrer les possibilités de congé pour les non titulaires en fonction de leur nombre aboutissent à 6 congés supplémentaires. Le ministère doit prendre des mesures à la hauteur des enjeux et revoir le volume de congés à accorder. Il est urgent de rétablir les contingents pour le congé de mobilité.

Pour les requêtes en révision de note administrative, si le volume baisse légèrement (72 demandes contre 78 l'an dernier), la répartition change : 7 demandes de révision d'appréciation au lieu de 10, 16 demandes du supérieur au lieu de 7, 49 demandes de révision de note du second degré au lieu de 61. Pour le supérieur, il semblerait que le rectorat n'ait pas pris à sa juste mesure la situation de collègues venant du second degré et pour qui le passage dans le supérieur doit être pris en compte pour leur note administrative et leur note pédagogique. Pour d'autres collègues du supérieur, et avec eux leurs directeurs, le changement de règle du

passage à la hors classe des certifiés n'a pas été bien compris, comme le montrent les rapports qu'ils ont cru bon de joindre à l'avis de notation. Pour le second degré, les demandes, en baisse, viennent en majorité de collègues avec un problème spécifique pour le collègue Maxence Van der Meersch de Cappelle-la-Grande.

Une vision d'ensemble montre qu'il est difficile d'être femme (les congés maternité « justifiant » un blocage de la note !) ou TZR, ou élu au Ca quand un chef d'établissement confond conseil d'administration et chambre d'enregistrement !

Cette année encore, le rectorat n'a pas pris la mesure des difficultés au sein des établissements que traduisent ces demandes de révision. Pour le collège de Cappelle, une inspection Vie scolaire à la rentrée a été annoncée. Pour les problèmes liés au congé maternité, le rectorat a accepté cette année que les appréciations soient revues et que cette mention disparaisse. Par contre, pour les TZR, il est clair que la circulaire rectorale de rentrée n'a pas été lue de la même manière à Auxi, à Carnot Bruay ou à Wimille, mais à chaque fois la cause est entendue : « c'est de la faute du TZR ».

Christian Champiré

CO-PSY

La lente agonie des CIO

Après avoir voulu transférer les CIO aux régions, et en ayant été empêché par la très forte réaction des COP, DCIO et de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, le ministère organise l'asphyxie des services d'information et d'orientation.

Dans l'académie de Lille, la première attaque a porté sur le CIO de Wattrelos, le rectorat ayant programmé sa fermeture. Une riposte intersyndicale soutenue par les élus locaux et nationaux ainsi que par les parents d'élèves a obligé le rectorat à « geler » cette fermeture. Rien n'est malheureusement réglé, il faudra continuer à agir en 2005-2006.

La seconde attaque a consisté à supprimer (pour la première fois) des postes de Co-Psy pour la rentrée 2005. 5,5 postes (sur 280) ont été fermés dont cer-

tains dans les zones très difficiles (Roubaix, Tourcoing, Saint Amand...) L'action des Co-Psy, déjà difficile (1 Co-Psy pour 1250 élèves !) sera davantage entravée l'an prochain.

La troisième attaque concerne la poursuite de la diminution des budgets de fonctionnement des CIO et des frais de déplacement. Une action intersyndicale a permis une légère augmentation sur les déplacements, mais dans de nombreux CIO, les Co-Psy doivent se déplacer bénévolement ! Comment dans ces conditions, travailler avec les équipes éducatives et être plus présents dans les établissements ?

Au niveau national, on s'attaque au titre de psychologue des Co-Psy jugé trop encombrant et trop soucieux du développement et de la réussite de tous les élèves. La priorité du ministère est claire : des « orienteurs » l'œil rivé sur les besoins des entreprises et la gestion des flux !

C'est du rapport de forces que nous saurons instaurer que dépendra l'avenir du métier de Co-Psy.

Jean Marc CHATELET

BACCALAUREAT
Epreuves anticipées
de français

Une enquête lancée par la section académique auprès de tous les syndiqués professeurs de lettres en lycée a permis de faire le point sur les conditions de l'épreuve orale de français pour le baccalauréat et de réitérer les demandes que nous faisons depuis l'entrée en vigueur des nouvelles modalités d'interrogation.

L'une d'entre elles a enfin reçu une réponse favorable (cf. courriers sur le site du S3) : passage à 7 candidats par demi-journée d'oral au lieu de 8 l'année dernière, ce qui correspond effectivement à des vacances de 4h par demi-journée (30 minutes par candidat, soit 4h pour les 7 puisque le premier passe à 8h30 après sa demi-heure de préparation). C'est un allègement pour l'examineur certes, mais aussi une garantie pour le candidat d'avoir bien droit à son temps d'accueil, d'interrogation, et de ne pas être évalué trop rapidement (cf. BO du 03/01/03).

En revanche, si les services rectoraux assurent faire le nécessaire pour éviter les doubles convocations aux BTS et au bac, la réalité semble bien différente et la charge mal répartie puisque certains collègues ne sont pas du tout convoqués quand d'autres le sont deux fois.

Pas de réponse positive non plus à la demande de fiches de paie plus lisibles pour les examinateurs qui sont dans l'incapacité de vérifier s'ils ont bien reçu leur dû ; mais l'absence de transparence pour les modalités de paiement serait-elle recherchée ? Nous sommes en droit de nous interroger quand, lors d'une réunion récente, il a été annoncé que le passage à 7 candidats par vacation sous "la pression syndicale" entraînerait une baisse de l'indemnité à 7/12ème !

Cette annonce a été ressentie comme une provocation et un déni du travail effectivement réalisé par les collègues. Nous sommes immédiatement intervenus auprès du Recteur par courrier et par oral pour que les examinateurs soient effectivement payés sur la base d'une vacation de 4h pour 7 candidats. La réponse orale de la secrétaire générale s'est voulue rassurante. Il serait surprenant que le rectorat ignore un texte qui date de 2003 et qui stipule que l'interrogation n'est plus de 20mn mais de 20mn + 10mn pour l'accueil du candidat et son évaluation ; moins surprenant peut-être que le rectorat ignore que le travail de l'examineur est enfin officiellement et intégralement pris en compte.

Nous nous sommes battus pour éviter des semaines d'oraux de 45h pour les examinateurs, certains que cette avancée serait aussi profitable aux candidats ; nous nous réjouissons de cette amélioration des conditions de travail pour tous, tout en demeurant très vigilants quant aux modalités de paiement mises en œuvre par les services rectoraux.

Que certains syndicalistes s'inquiètent des intentions du rectorat, prêt à tout pour faire des économies, nous pouvons le comprendre et nous les invitons à faire preuve avec nous de la plus extrême vigilance à ce sujet. Mais crier au hold-up sur les vacances et regretter haut et fort le passage à 7 candidats nous paraît pour le moins surprenant : fallait-il exiger ces dernières années des vacances de 12 candidats par demi-journée ? Vraiment très curieux de la part de syndicalistes, et encore plus si l'on considère que les mêmes font de la précarité leur cheval de bataille...

Odile Deverne

FORMATION CONTINUE : PAF 2005-2006

La campagne d'inscription aux stages proposés par le P.A.F. est ouverte.

Elle concerne les stages à public volontaire. Il est possible de formuler 3 vœux, la formation ne pouvant excéder 36 h. Les néo-titulaires, 1ère ou 2ème année d'exercice, bénéficient d'un crédit de 54 heures.

Depuis début juin, l'établissement dispose d'une plaquette et de 5 catalogues, dont 2 pour les enseignants.

L'inscription aux actions (il est nécessaire de se munir de son NUMEN) se fait du **1er juin au 13 juillet minuit et du 29 août au 11 septembre minuit** sur le serveur académique (www.ac-lille.fr/paf/) (les néo-titulaires pourront s'inscrire par courrier après le 11/09/05). Les chefs d'établissement devront formuler un avis avant la commission d'attribution qui se déroulera le 12 octobre.

Les collègues peuvent consulter la liste des stages pour lesquels ils ont été retenus depuis 2001/2002 (<https://bv.ac-lille.fr/gaia/centrale/centrale>). Cet historique sera pris en compte lors de l'attribution des stages le 12/10.

Il est impératif de nous renvoyer vos fiches syndicales (voir ci-dessous) avant le 20 septembre : elles nous permettent de défendre vos demandes lors de la commission d'attribution et de vous informer rapidement des résultats. Il nous sera techniquement difficile de donner des informations après la commission du 12 octobre

En ce qui concerne les **stages de proximité (F.I.L)**, dans les établissements, les demandes devront être déposées auprès du chef d'établissement qui doit les faire remonter à l'administrateur scolaire. Les fiches de demande sont disponibles sur le site académique (www.ac-lille.fr/formation/dafop/fil.cfm). Les actions retenues au 1er trimestre 2005/2006 seront mises en œuvre à partir du deuxième trimestre, le 1er trimestre étant consacré à celles validées au 3ème trimestre 2005.

Pour les F.I.L., il n'est pas prévu actuellement de concertation avec les représentants des personnels. Il est donc indispensable, qu'en cas de refus, vous demandiez des explications, notamment sur le classement des demandes, et que vous avertissiez le S3.



S.N.E.S. - F.S.U.
209, rue Nationale - 59800 LILLE
Tél. : 03 20 06 77 41

FORMATION CONTINUE Plan Académique de Formation 2005 - 2006

Nom et Prénom :

Discipline : Catégorie :

Etablissement d'exercice :

Adresse personnelle :

ATTENTION : la précision des informations pour chacun de vos vœux est indispensable pour un suivi efficace des représentants du S.n.e.s.

Pour chaque vœu, indiquez :

- le thème (Formations disciplinaires et catégorielles ; Formations interdisciplinaires ; Pratique du métier ; Actions culturelles ; Orientation, ouverture aux mondes universitaire et professionnel ; Vie scolaire ; Accompagnement des carrières ; Formations hygiène-sécurité, santé ; Dispositifs de formation intercatégoriels)
- code ou identifiant du dispositif : ex : 04A0090167,
- **Référence et intitulé du module** : ex : DOC_01.A - Le rôle du documentaliste dans le B2I

Liste des vœux 2005-2006	Résultat de la commission (sous réserve d'ouverture du stage)
Vœu 1 :	
Vœu 2 :	
Vœu 3 :	

Avis du chef d'établissement : favorable défavorable

Formation continue des personnels du second degré

• Un droit pour les personnels :

L'article 22 (chapitre III) de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, stipule que " le droit à la formation permanente est reconnu aux fonctionnaires " et que " ceux-ci peuvent être tenus de suivre des actions de formation professionnelle dans les conditions fixées par les statuts particuliers ". Le droit à " des congés de formation professionnelle " est affirmé. La formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat relève du décret 85-607 du 14 juin 1985, R.I.r. 613-1.

• Un enjeu pour notre administration :

Depuis des années, la formation continue est conçue par le ministère pour accompagner les politiques gouvernementales, peser sur la gestion des emplois et des carrières, favoriser la rentabilisation immédiate des compétences, voire remplacer les formations initiales de haut niveau par des savoir-faire coupés de leurs sources scientifiques.

• Loi Fillon et formation continue (article 48 et projet de décret à consulter sur le site national du SNES) :

La loi et le décret portent surtout sur la partie « projet personnel » de la formation continue (à distinguer sans doute de la formation proposée par l'institution pour « répondre à ses besoins », mais rien à ce propos dans la loi, ni dans les projets de décret.)

Les modalités : un crédit formation de 20 heures par an cumulable sur 6 ans ; projet soumis au chef d'établissement (pour avis), puis au recteur (pour approbation) ; la formation devrait se faire prioritairement en dehors des obligations de service.

Ce projet est une remise en cause du droit individuel à la formation continue, assortie d'une double soumission au pouvoir hiérarchique, au moment même où la loi prévoit que la formation continue sera prise en compte dans la gestion de la carrière !

Nom et Prénom :

Discipline : Catégorie :

Etablissement d'exercice :

• Historique de la formation continue depuis 2001 :

Vœux présentés antérieurement, retenus ou non (à indiquer)

2001/2002 :	Retenu	Stage suivi*	2001/2002 :	Retenu	Stage suivi*
1)	oui-non	oui-non	1)	oui-non	oui-non
2)	oui-non	oui-non	2)	oui-non	oui-non
.....				
2003/2004 :	Retenu	Stage suivi*	2003/2004 :	Retenu	Stage suivi*
1)	oui-non	oui-non	1)	oui-non	oui-non
2)	oui-non	oui-non	2)	oui-non	oui-non
.....				

* Si bien qu'étant retenu, vous n'avez pu y assister, précisez pourquoi afin que nous puissions argumenter en commission :

.....
.....
.....

• Vos remarques, vos attentes :

Que pensez-vous de l'offre de formation que vous propose le PAF pour 2005-2006 ?

.....
.....

Que pensez-vous des stages de proximité (FIL) :

.....
.....

Quelles sont vos attentes ?

.....
.....

CULTURE : des partenariats avec le SNES

S'abonner au Théâtre du Nord à Lille

Grâce à une convention avec le Théâtre du Nord à Lille, le SNES offre à ses adhérents la possibilité de s'abonner individuellement au tarif groupe, soit 10 euros par spectacle, pour la saison 2005-2006.

Pour limiter les abonnements trop tardifs et le risque de spectacles complets dès septembre, pour vous permettre aussi de disposer de places bien situées dans la Grande salle de Lille, nous vous proposons de compléter votre bulletin d'abonnement et de l'adresser directement au Théâtre du Nord avant sa fermeture d'été (le 9 juillet ; réouverture le 6 septembre).

Nous adresserons, par retour du courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES et un programme si nécessaire à chaque syndiqué qui nous en fera la demande :

le courrier est à adresser au SNES, Théâtre du Nord - Arlette Despretz, 209 rue Nationale, 59000-Lille, avec une enveloppe timbrée à votre adresse (si le programme est aussi souhaité, merci de joindre une enveloppe format 16x23 avec un timbre à 1,22 €)

Chaque syndiqué peut ainsi composer son abonnement sur le bulletin identifié SNES et l'adresser directement au Théâtre du Nord.

Un abonnement compte au moins quatre spectacles :

- Un spectacle au moins parmi les productions du Théâtre du Nord :
 Antoine et Cléopâtre - Shakespeare / S.Seide (novembre)
 Solo et La dernière bande - Beckett / A.Miliani (mars)
 Salina – Gaudé / V.Goethals (mai)
 Hamlet(s) – d'après Shakespeare / S.Seide (juin)
- Un spectacle au moins parmi les spectacles suivants :
 Hiver – Fosse / R.Jarry (novembre-décembre)
 Les reines – Chaurette / D.Marleau (décembre)
 Une virée – Chouaki / J.L.Martinelli (janvier)
- Autant de spectacles que vous le souhaitez parmi les autres spectacles de la saison :
 Faut pas payer – Fo / J.Nichet

Dybuk – d'après An-Ski et Krall / K.Warlikowski (février)

Les caprices de Marianne – Musset / J.L.Benoit (avril)

Dona Rosita la célibataire – Garcia Lorca / M.Langhoff

Un spectacle est aussi proposé hors abonnement :

C'est ainsi mon amour... - Melquiot / V.Goethals (janvier et juin)

S'abonner à la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq

La Rose des Vents propose également aux adhérents du SNES un abonnement individuel au tarif groupe de 4 spectacles pour 40 euros.

Sinon, l'abonnement individuel ordinaire compte au moins six spectacles (45 euros jusqu'au 15 juillet, puis 60 euros). Le placement est libre pour chaque représentation.

Nous adresserons, par retour du courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES et un pré-programme si nécessaire à chaque syndiqué qui nous en fera la demande :

le courrier est à adresser au SNES, Rose des Vents – Odile Deverne, 209 rue Nationale, 59000-Lille, avec une enveloppe timbrée à votre adresse (si le programme est aussi souhaité, merci de joindre une enveloppe format 16x23 avec un timbre à 1,22 €)

Chaque syndiqué peut ainsi composer son abonnement sur le bulletin identifié SNES et l'adresser directement à la Rose des Vents.

Autres propositions :

- **Théâtre de la Verrière à Lille** (rue Meurein) : le principe d'un partenariat avec le SNES est adopté ; des précisions seront données sur notre site académique et dans le bulletin de rentrée
- Les syndiqués proches d'autres structures culturelles dans la région Nord Pas-de-Calais peuvent se rapprocher du S3 (Arlette Despretz ou Odile Deverne) afin d'envisager des partenariats.



Association créée par le SNES, ADAPT a pour objectif d'alimenter la réflexion sur le système éducatif, les disciplines et les pratiques pédagogiques, d'établir un lien entre recherche et enseignement, de permettre des échanges d'idées et de services entre collègues.

Adapt s'est ainsi orienté vers deux types d'activités : concevoir et éditer des publications, animer des échanges d'informations et d'idées entre collègues.

Le sigle ADAPT signifie "Association pour le Développement d'Auxiliaires Pédagogiques et de Technologies d'enseignement". Créée en 1988, cette association à but non lucratif est animée par des enseignants bénévoles.

Le site : <http://www.adapt.snes.edu/>

Les activités actuelles :

- **Edition d'ouvrages et de bases de données** sur cédéroms ayant trait à la pédagogie, à la didactique, au système éducatif ou d'essais intéressant le monde enseignant. Le site d'Adapt en fournit le **catalogue détaillé**.
- Dans chaque US-magazine, **dossier sur les outils informatiques et multimédias**. L'objectif est de faciliter l'utilisation des TICE dans le cadre scolaire voire le cadre éducatif familial. Nous essayons de contribuer à la reconnaissance des logiciels libres et de ceux diffusés en dehors des circuits dominant le marché. Nos articles sont mis en ligne, chaque mois, dans une **rubrique spécifique**. Nous attirons l'attention sur des sites ayant un intérêt particulier, en relation avec les préoccupations des collègues du Snes.
- Test, avec l'aide d'enseignants des premier et second degrés, de cédéroms éducatifs et culturels. Plusieurs centaines d'**analyses de cédéroms** sont accessibles sur ce site avec une mise à jour mensuelle.
- Mise à disposition, dans une **bourse d'échanges**, de documents et informations communiqués par nos correspondants.
- Réalisation de **dossiers en ligne** sur divers thèmes en fonction des demandes exprimées par les enseignants.

A lire :

Nouveaux Regards n° 29

Le dernier numéro de la revue de l'institut de recherche de la Fsu aborde le thème de « la gouvernance et ses enjeux ».

Derrière le terme à la mode, c'est l'occasion de revenir sur l'Education et l'Europe, le nouveau rôle de l'Etat, le recours à la contractualisation et au management, y compris dans le domaine de la formation.

A lire aussi des analyses sans complaisance sur la naissance de la FSU, un entretien avec l'historien Gérard Noiriel, et comme toujours un regard sur l'art contemporain.

3-5 rue de Metz 75010 Paris,
 institut@institut.fdu.fr

RESULTATS DES ELECTIONS A LA CA NATIONALE POUR LA SECTION ACADEMIQUE DE LILLE - JUIN 2005

Localité	SI	votants	exprimés	U et A	EE	PRSI	Emancipation								
DEPARTEMENT DU NORD								VALENCIENNES - LYCEE DU HAINAUT	13	13	13	0	0	0	
ANZIN - CIO		1	1	1	0	0	0	V. D'ASCQ - COLLEGE MOLIERE	5	5	3	0	0	2	
ARMENTIERES - LYCEE PAUL HAZARD		8	7	5	2	0	0	V. D'ASCQ - COLLEGE LE TRIOLO	13	11	10	0	0	1	
ARMENTIERES - LYCEE TECHNIQUE		10	10	7	2	1	0	V. D'ASCQ - COLLEGE LEON BLUM	10	10	10	0	0	0	
AULNOYE-AYMERIES - C. F. DEL MARLE		6	5	4	0	0	1	V. D'ASCQ - COLLEGE CAMILLE CLAUDEL	5	5	5	0	0	0	
AV. SUR HELPE - CENTRE D INFO ET D ORIENT		2	2	2	0	0	0	V. D'ASCQ - LYCEE RAYMOND QUENEAU	31	30	28	2	0	0	
AV-SUR-HELPE - LYCEE JESSE DE FOREST		6	3	3	0	0	0	WAVRIN - COLLEGE LEON BLUM	4	4	3	1	0	0	
BAILLEUL - COLLEGE MAXIME DEYTS		7	7	7	0	0	0	LINSELLES - COLLEGE HENRI MATISSE	7	7	7	0	0	0	
CAMBRAI - COLLEGE FENELON		6	5	3	1	0	1	ISOLES - 59	68	66	57	6	2	1	
CAMBRAI - LYCEE PAUL DUEZ		10	10	8	2	0	0	RETRAITES - 59	88	83	81	0	2	0	
CAMBRAI - LYCEE FENELON		5	5	3	1	1	0	TOTAL	772	720	571	109	32	8	
DENAIN - LYCEE JULES MOUSSERON		8	7	0	6	1	0	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS							
DENAIN - CITE TECHNIQUE ALFRED KASTLER		11	11	9	2	0	0	LENS - LYCEE CONDORCET	22	20	15	0	3	2	
DOUAI - COLLEGE ANDRE STREINGER		5	5	3	2	0	0	ANNEZIN - COLLEGE LIBERTE	3	3	1	1	1	0	
DOUAI - COLLEGE ANDRE CANIVEZ		8	8	5	0	3	0	ARRAS - CENTRE D INFO ET D ORIENT	2	2	2	0	0	0	
DOUAI - LYCEE ALBERT CHATELET		30	29	24	1	3	1	ARRAS - COLLEGE CHARLES PEGUY	4	4	3	1	0	0	
DOUAI - LYCEE JEAN-BAPTISTE COROT		10	8	6	1	1	0	ARRAS - COLLEGE GAMBETTA	7	7	4	0	3	0	
DUNKERQUE - COLLEGE GUILLEMINOT		11	11	11	0	0	0	ARRAS - LYCEE ROBESPIERRE	7	6	6	0	0	0	
DUNKERQUE - LYCEE DE L EUROPE		5	5	4	1	0	0	ARRAS - LYCEE GAMBETTA	9	9	9	0	0	0	
DUNKERQUE - LYCEE AUGUSTE ANGELLIER		26	26	2	24	0	0	ARRAS - LYCEE TECHNIQUE	11	10	7	2	1	0	
FACHES-THUMESNIL - COLLEGE JEAN MERMOZ		8	7	6	1	0	0	AUCHEL - LYCEE LAVOISIER	5	5	5	0	0	0	
GENECH - LP CHATEAU DU BOIS		7	7	2	3	2	0	AUCHY LES M. - C. JOLIOT CURIE	3	3	3	0	0	0	
GONDECOURT - LYCEE M. DE FLANDRE		7	7	7	0	0	0	AVESNES-LE-COMTE - COLLEGE	10	10	8	1	1	0	
GRANDE SYNTHÉ - COLLEGE DU MOULIN		5	5	5	0	0	0	AVION - COLLEGE J.J. ROUSSEAU	6	5	4	0	1	0	
HALLUIN - COLLEGE ROBERT SCHUMANN		6	6	5	1	0	0	AVION - LYCEE PABLO PICASSO	21	19	15	0	1	3	
HAZEBROUCK - LYCEE DES FLANDRES		5	4	2	0	2	0	BETHUNE - LYCEE LOUIS BLARINGHEM	6	6	5	0	1	0	
HELLEMES-LILLE - COLLEGE ST-EXUPERY		14	11	10	1	0	0	BETHUNE - LYCEE ANDRE MALRAUX	8	8	5	3	0	0	
HONDSCHOOTE - COLLEGE LAMARTINE		4	4	2	1	1	0	BEUVRY - LYCEE M. YOURCENAR	3	3	3	0	0	0	
LA MADELEINE - LYCEE VALENTINE LABBE		13	12	11	1	0	0	BIACHE-SAINT-VAAST - C. GERMINAL	4	3	3	0	0	0	
LAMBERSART - COLLEGE LAVOISIER		3	3	3	0	0	0	BOULOGNE SUR MER - C. ANGELLIER	6	6	6	0	0	0	
LAMBERSART - LYCEE JEAN PERRIN		15	14	12	2	0	0	BOULOGNE SUR MER - L. MARIETTE	15	12	8	3	1	0	
LE CATEAU CAMBRESIS - C. J. ROSTAND		4	4	3	0	0	1	BOULOGNE SUR MER - L. ED. BRANLY	20	20	15	4	1	0	
LE QUESNOY - LYCEE EUGENE THOMAS		4	4	2	2	0	0	CALAIS - L. HQE L. DE VINCI	7	7	3	2	1	1	
LILLE - COLLEGE FRANKLIN		4	4	2	2	0	0	CALAIS - COLLEGE JEAN JAURES	4	3	3	0	0	0	
LILLE - LYCEE FENELON		7	7	7	0	0	0	CALAIS - COLLEGE REPUBLIQUE	9	9	9	0	0	0	
LILLE - LYCEE FAIDHERBE		15	15	14	1	0	0	CALAIS - COLLEGE JEAN MACE	6	6	6	0	0	0	
LILLE - LYCEE LILLE-MONTEBELLO		21	20	13	7	0	0	CALAIS - C. MARTIN LUTHER KING	5	5	5	0	0	0	
LOMME - COLLEGE JEAN JAURES		6	4	3	1	0	0	CALAIS - LYCEE SOPHIE BERTHELOT	23	21	19	2	0	0	
LOOS - COLLEGE RENE DESCARTES		5	5	5	0	0	0	CARVIN - LYCEE DIDEROT	4	3	3	0	0	0	
MARCQ-EN-BAROEU - C. ROUGES BARRES		7	7	1	4	2	0	FRUGES - COLLEGE JACQUES BREL	6	4	3	0	1	0	
MARQUETTE-LEZ-LILLE - C. A. DEBEYRE		5	5	5	0	0	0	GRENAY - C. LANGEVIN-WALLON	10	8	6	2	0	0	
MAUBEUGE - COLLEGE DE L'PINETTE		6	4	3	1	0	0	HENIN BEAUMONT - COLLEGE G. PHILIPPE	6	5	4	0	1	0	
MAUBEUGE - CITE SCOLAIRE PIERRE FOREST		31	26	20	6	0	0	HENIN-BEAUMONT - COLLEGE F. RABELAIS	4	4	1	0	0	3	
MAUBEUGE - LYCEE POLYVALENT		22	19	8	2	9	0	HENIN BEAUMONT - LYCEE F. DARCHICOURT	31	30	28	2	0	0	
ONNAING - COLLEGE SAINT-EXUPERY		7	7	5	2	0	0	LE PORTEL - COLLEGE JEAN MOULIN	2	2	2	0	0	0	
ORCHIES - COLLEGE DU PEVELE		9	8	5	3	0	0	LEFOREST - COLLEGE PAUL DUEZ	3	3	2	1	0	0	
PECQUENCOURT - C. M. SCHUMANN		9	8	8	0	0	0	LENS - COLLEGE MICHELET	7	7	1	0	0	6	
PERENCHIES - COLLEGE JACQUES MONOD		2	2	2	0	0	0	LENS - COLLEGE JEAN ZAY	15	15	13	1	1	0	
PONT A MARCQ - COLLEGE FRANCOISE DOLTO		5	3	1	2	0	0	LENS - LYCEE AUGUSTE BEHAL	15	11	8	2	1	0	
RONCHIN - COLLEGE GERNEZ RIEUX		8	8	5	3	0	0	LIEVIN - COLLEGE P. ET M. CURIE	7	7	7	0	0	0	
ROOST-WARENDIN - C. E. SCHAFFNER		6	6	6	0	0	0	LIEVIN - COLLEGE RIAUMONT	2	2	2	0	0	0	
ROUBAIX - LYCEE M. VAN DER MEERSCH		10	9	9	0	0	0	LIEVIN - LYCEE HENRI DARRAS	27	25	24	1	0	0	
ROUBAIX - LYCEE BAUDELAIRE		8	8	7	0	1	0	LONGUENESSE - LYCEE BLAISE PASCAL	11	10	7	1	2	0	
SOMAIN - CENTRE D INFO ET D ORIENT		2	2	2	0	0	0	LOOS EN GOHELLE - COLLEGE RENE CASSIN	3	3	3	0	0	0	
ST AMAND LES EAUX - LYCEE E. COUTEAUX		11	9	6	2	1	0	LUMBRES - COLLEGE ALBERT CAMUS	6	6	3	0	2	1	
ST POL SUR MER - COLLEGE ROBESPIERRE		4	4	2	2	0	0	MONTREUIL - LYCEE EUGENE WOILLEZ	16	16	13	1	1	1	
STEENVOORDE - COLLEGE SAINT-EXUPERY		9	8	7	1	0	0	NORRENT FONTES - C. B. CHOCHOY	6	6	6	0	0	0	
ST-ANDRE - COLLEGE JEAN MOULIN		1	1	1	0	0	0	SAMER - COLLEGE LE TRION	5	5	3	2	0	0	
TOURCOING - COLLEGE MARIE CURIE		10	8	7	1	0	0	ST OMER - LYCEE ALEXANDRE RIBOT	11	11	11	0	0	0	
TOURCOING - LYCEE COLBERT		8	7	7	0	0	0	ST-OMER - COLLEGE ESPLANADE	2	2	2	0	0	0	
VALENCIENNES - COLLEGE J.-B. CARPEAUX		7	6	6	0	0	0	ISOLES - 62	26	25	22	3	0	0	
VALENCIENNES - LYCEE HENRI WALLON		6	6	6	0	0	0	RETRAITES - 62	44	43	42	0	1	0	
VALENCIENNES - LYCEE WATTEAU		7	7	4	3	0	0	TOTAL	495	465	388	35	25	17	

Les votes pour les établissements suivants : collège Moulin Blanc à Saint Amand les Eaux, collège L. Michel de Lille et lycée Pasteur d'Hénin Beaumont, reçus après le dépouillement, n'ont pas été enregistrés.